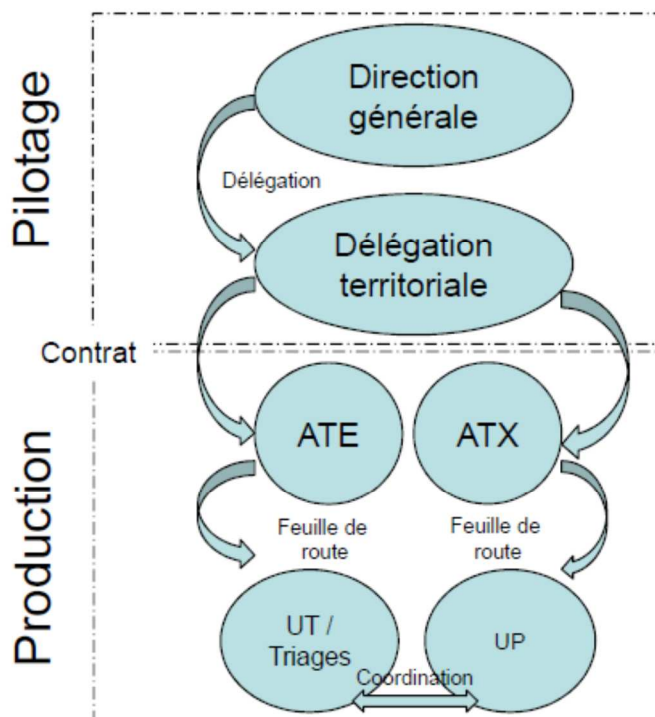

***Non à un schéma d'organisation
qui fait du soutien
la variable d'ajustement des effectifs***

La nouvelle organisation des services, actuellement en discussion, dans le cadre de la négociation sur le schéma directeur, est la résultante d'une demande appuyée en interne et en externe pour le renforcement du maillage territorial et l'application différenciée des suppressions de postes au profit des unités territoriales. C'est la résolution 2013-09 du conseil d'administration.

La cible est une très forte diminution du soutien à tous les niveaux et du management, depuis les structures en territoires jusqu'à la Direction générale.

Le projet de la Direction Générale



- Définition des grands objectifs de l'ONF sous la houlette du Conseil d'administration
- Niveau de pilotage, coordination, suivi, contrôle et de mutualisation
- Les DT deviennent des délégations territoriales

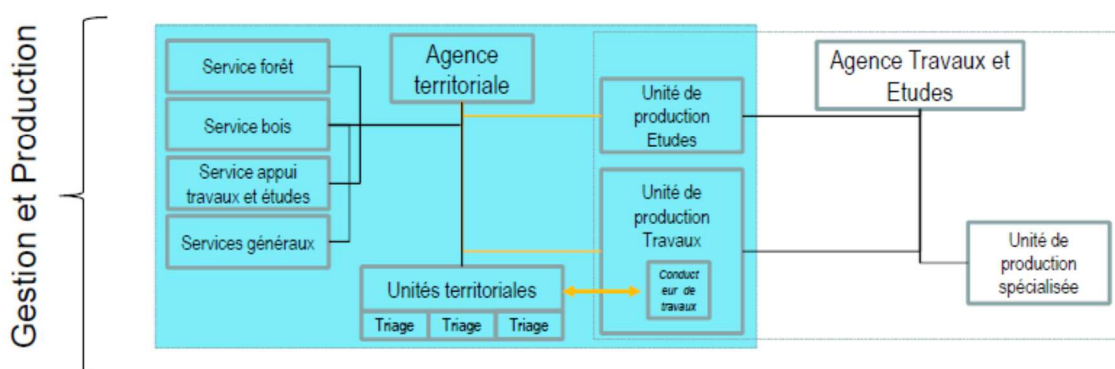
La notion de contrat est ciblée

- Centres de production
- Principe de responsabilité
- Enjeu des relations entre structures

Quelques grands principes

- Les agences territoriales sont placées au cœur de l'activité et portent l'ensemble des missions de production.
- Les Directions territoriales deviennent des délégations territoriales avec des services « taille fine ».
- Les missions qui sont maintenues au niveau DT, inter-DT ou national (en particulier de soutien, d'appui ou d'expertise) doivent être justifiées.
- Le principe d'une organisation matricielle de l'ONF est supprimé.
- L'activité « Etude » est intégrée à l'Agence Travaux qui devient une agence Travaux et Etudes.

- L'Agence territoriale



Liens entre structures :

- Autorité hiérarchique : —
- Autorité fonctionnelle : —

Personnels en mouvement

La suppression des directions territoriales, remplacées par des délégations territoriales, avec des services « taille fine » va conduire à une importante diminution du soutien placé à ce niveau, pour le mettre vraisemblablement et partiellement à disposition des agences territoriales, notamment dans le cadre d'un appui aux UT et UP. A la Direction générale, par exemple, ce sont 25 postes qui vont être supprimés au profit du maillage territorial.

C'est un véritable retour de balancier qui s'opère, puisqu'en 2002, les DT dans le cadre d'une organisation matricielle ont vu les effectifs de soutien renforcés au bénéfice de l'ensemble de leur territoire.

Aujourd'hui, revenir sur cette mutualisation territoriale, même si elle a été guidée aussi depuis 2002 par les suppressions d'effectifs dans les agences territoriales, c'est aller vers de mobilités géographiques qui ne seront peut-être pas obligatoires, mais forcées. *Appréciez la nuance surtout si cela tombe sur vous !*

D'ailleurs le DG ne cache pas, lors de l'une de ces interventions un peu plus véhémement face au peu d'enthousiasme des représentants des personnels sur son projet, *que cela va bouger et même beaucoup bouger !!*

En DT

Dans le projet du 20 janvier, *le soutien au niveau de la DT « devra être justifié »*. Il faut comprendre, après explications demandées au DG sur cette formulation surprenante : autant que cela se justifie, par le fait de la masse critique nécessaire ou par une mutualisation des compétences, ce qui est notamment le cas pour la RH territoriale ou le domaine financier.

L'appellation *délégation territoriale* en remplacement de la direction territoriale, aura un impact négatif vis-à-vis des représentants de l'Etat dans les territoires. Il est évident que cette nouvelle appellation tente de répondre à l'accusation : *l'ONF a trop de Directeurs*. Ce pourrait être aussi un début d'orientation vers une régionalisation, avec l'arrivée de l'acte III de la décentralisation ...

Matriciel

- *Le principe d'une organisation matricielle de l'ONF est supprimé.*

En fait, ce n'est pas vrai... Un matriciel chasse un autre matriciel et l'ensemble des relations matricielles est mis sous l'arbitrage du Directeur d'agence territoriale.

Les liens entre l'agence territoriale et la future agence travaux et études ne sont d'ailleurs pas si clarifiés que cela, puisque la discussion de l'après-midi du 20 janvier a porté en grande partie sur les propositions du SNU de supprimer les agences Travaux. La Direction Générale et ses « aides de camp », ont tenté pour leur part, de justifier une structure qui n'a pas donné pour autant tous les résultats escomptés, notamment pour l'emploi des ouvriers forestiers.

Quelques beaux plaidoyers cependant de part et d'autre de la table, mais qui ne valent pas une démonstration par l'exemple ou la force d'une preuve.

Le SNPA a déploré pour sa part, les conditions d'instauration des agences Travaux, le fonctionnement toujours chaotique du processus TRA (teck, validations multiples, clarifications dans les facturations internes) mais pense qu'il est nécessaire de maintenir une organisation de type Agence Travaux ou de gestion par bassin d'emploi « maîtrisable » et de répondre surtout aux difficultés avérées de communication et de planification des travaux avec les structures de terrain. Tout le monde cependant s'accorde pour dire qu'il faut maintenir au niveau DT, la gestion RH POF et la mécanisation.

La place et le rôle du soutien

C'est le grand silence du projet présenté par le DG le 20 janvier. Dans ce nouveau schéma d'organisation, le rôle, les missions et l'importance des effectifs des services administratifs ne sont pas définis.

Le DG parle de « *services taille fine* » en DT. S'il semble acquis et c'est une bonne chose (*c'était d'ailleurs l'une des propositions du SNPA*) que les domaines RH et financier restent au niveau DT, le devenir des autres services, *le soutien des Directions métiers par exemple*, est nettement plus incertain et pas évoqué par le projet.

Vu le poids redonné aux Agences territoriales, le soutien devra y être renforcé ... comment ? !!

Le projet fait état de services maintenus à un niveau inter-DT. Or pour l'instant dans l'organisation encore actuelle, il n'existe pas de services inter-DT. Nous n'avons que des services DT ou nationaux, quid de ces nouveaux services ? Et que pourraient-ils mutualiser ?

La tentation presque affichée de mutualisation entre service FINANCIER en DT et Agence Comptable s'expliquerait, selon le DG, par la survenance prochaine de nouvelles procédures dans la Fonction Publique : services facturiers, dématérialisation des factures. Une instruction du Premier Ministre serait en passe de sortir ...

Cependant, nous avons rappelé (*s'il en était besoin...*) qu'en matière de comptabilité publique, le comptable est séparé de l'ordonnateur, qui aurait d'ailleurs bien d'autres chats à fouetter, notamment vers un contrôle de gestion et une politique d'achats au plan local (*une demande forte de l'ASO*) dans des conditions qui nous sortent des pétrins engendrés par des marchés nationaux, tel le marché TOTAL.

En conclusion

Aux termes de cette première journée de véritable négociation sur un schéma presque concret mais incomplet, le projet soumis à discussion le 20 janvier, fait l'objet d'une opposition du SNPA, car il vise sans avancer de chiffre, une diminution des postes dans le soutien relevant du cataclysme.

Le SNPA représentant 54 % des gestionnaires administratifs tous corps confondus rejette cette orientation tant en matière de suppression des postes que d'organisation.

Si, pour l'instant, le SNPA participe encore aux réunions avec la direction générale c'est pour faire valoir le point de vue des Gestionnaires administratifs et les défendre pied à pied, car sans eux l'établissement aurait disparu depuis longtemps.

Le SNPA invite chacune et chacun à faire valoir son opposition à ce projet, auprès de sa structure.

Il y va de la survie des gestionnaires administratifs qui exercent majoritairement dans le soutien, et participe de l'avenir de l'ONF